

Image not found or type unknown



Utilisation d'images de manifestations municipales

Par **jerem5977**, le **12/01/2009** à **17:22**

Bonjour, je suis conseiller municipal d'opposition d'une ville de 10000 habitants, la ville organise des manifestations, des inaugurations, etc. Le groupe majoritaire utilise des photos de toutes ces manifestations sur son site d'association politique. Avec des présidents d'associations, des membres du personnel municipal, etc. Nous sommes pour des photos de ce genre sur le site institutionnelle de la ville mais pas pour une utilisation de propagande électorale. En tant que conseiller municipal, quels recours avons-nous ? Merci de vos réponses... Cordialement, J. RO